



Roquebrune-sur-Argens, le 12 DEC. 2024

NOTE A L'ATTENTION DE

L'ensemble des personnels communaux,
du CCAS et de la Résidence Autonomie du
Jas de Callian

Pôle Ressources et Proximité
Direction des Ressources Humaines
Affaire suivie par : Nina DOUCHEMANE
Tél : 04 94 19 59 41
Nos Réf : JC/JB/BB/ND

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE POUR EVENEMENTS FAMILIAUX

Réf : Article L622-1 du code général de la Fonction Publique

Dans la Fonction Publique, des autorisations d'absence rémunérées peuvent être accordées aux agents, sous réserve des nécessités de service, pour des motifs précis et sous réserve de fournir un justificatif :

OBJET	DUREE
Mariage <ul style="list-style-type: none">- de l'agent (ou PACS)- d'un enfant- d'un ascendant, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	5 jours ouvrables 3 jours ouvrables 1 jour ouvrable
Décès / Obsèques <ul style="list-style-type: none">- du conjoint (ou pacsé ou concubin)- des père, mère- des beau-père, belle-mère- d'un enfant- d'un enfant (ou personne à charge) âgé de moins de 25 ans- des autres descendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur, grands-parents	3 jours ouvrables 5 jours ouvrables 7 jours ouvrés + 8 jours pouvant être fractionnés 1 jour ouvrable
Maladie très grave <ul style="list-style-type: none">- du conjoint (ou pacs ou concubin)- d'un enfant- des père, mère- des beau-père, belle-mère- des autres descendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	3 jours ouvrables 1 jour ouvrable

Pour pouvoir en bénéficier, je vous serais reconnaissant de prendre contact avec votre supérieur hiérarchique direct et le service des Ressources Humaines.

Le Maire,
Président du CCAS
Jean CAYRON

